



Rupture unilaterale d'engagement

Par **FORTYLE**, le **16/09/2010** à **02:04**

Bonjour,

Vivant seule à Nouméa, âgée de 65 ans ai reçu par mail 1 proposition de voyage vers Vancouver : proposition émanant d'un "ami" d'une de mes relations.
j'ai fait confiance.... à ce "non-professionnel du voyage" mais qui en organisait tous les ans un ou deux !

Au début il afficha un programme et un budget de 4160 euros avec les vols A/R (Nouméa-Tokyo-Vancouver A/R)....

Puis très vite il dit que chacun achèterait ses billets d'avion car ne faisaient plus partie du budget initial annoncé... "l'euro baissant !"

Ai déboursé alors (pès d'une agence indépendante) pour les vols 1 675 euros ;

et ai versé pour les prestations terrestres plus de 3 600 euros à cet individu.
Soit au total pour ce voyage de 15 j = 5 275 euros !

Mais me suis aperçue que cette personne ne me remettait pas de reçu, et en plus que dans ce voyage très coûteux les repas restaient à notre charge !

Lui ai alors demandé de détailler l'usage qu'il avait fait de mes 3 600 euros... (location de voiture, nuitées, excursions, entrées des musées et des parcs nationaux...)

Il me répondit par mail que "je n'avais pas à mettre mon nez dans ses comptes...";
Plus du tiers de mes fonds étaient inutilisés !

Voyant que je persistais dans ma demande de "comptes",

6 jours avant le départ, il décida unilatéralement que je ne ferais plus partie du voyage car je posais trop de questions et "j'allais pourrir le groupe" : il ne partirait qu'avec les 5 autres personnes qui l'avait démarchées de la même façon....

Il avait prémédité cela car au préalable il avait contacté mon agence de voyages pour demander si je pouvais encore annuler mes billets d'avion et combien cela m'en coûterait...! et il n'hésita pas à m'envoyer un mail où il écrivit : "dans cette histoire cela ne vous aura coûté que les 125 euros de pénalités pour annuler vos billets..." et d'ajouter je passerai chez vous dimanche vous restituer ce que vous m'avez versé soit les 3600 euros...
Ce qu'il a fait et lui ai fait payer les 125 euros d'annulation.

Mais j'étais rentrée de France plus tôt que prévu, pour ce voyage de 15 j .. au Canada,
Mon argent a été gardé par cette personne depuis juin 2010
Mes billets d'avion ne seront remboursés qu'en octobre ?? alors que j'avais payé en mai..
Ma valise était prête, et mes amis avertis;
Je passe pour une idiote...
J'avais fait des frais (sac, consultations médicales ..)
Puis-je obtenir des Dommages et Intérêts de cet individu ?
Merci de me dire comment faire.